



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/Sub.2/AC.4/2003/11
27 mai 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et de
la protection des droits de l'homme
Groupe de travail sur les populations autochtones
Vingt et unième session
Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS DIVERSES

EXAMEN DES ACTIVITÉS ENTREPRISES AU TITRE DE LA DÉCENNIE
INTERNATIONALE DES POPULATIONS AUTOCHTONES

Atelier de consultation et de formation à l'intention des communautés pygmées¹
sur les droits de l'homme, le développement et la diversité culturelle, en coopération
avec l'OIT et l'UNESCO, 11-15 novembre 2002, Yaoundé et Réserve de biosphère
du Dja (Cameroun)

Note du secrétariat

Introduction

1. Au vu des propositions présentées par l'Instance permanente sur les questions autochtones à sa première session tenue du 13 au 24 mai 2002, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, en coopération avec le Centre sous-régional des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale de Yaoundé, ainsi que l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, les sciences et la culture (UNESCO), ont organisé une consultation interorganisations, qui a eu lieu

¹ Le mot «Pygmée» est utilisé dans un sens général pour désigner les peuples habitant traditionnellement dans les forêts des pays d'Afrique centrale. Toutefois, ce mot est la plupart du temps utilisé de façon péjorative par d'autres groupes ethniques à des fins de dévalorisation et de discrimination, et c'est pourquoi la plupart des communautés intéressées préféreraient être désignées sous les noms de Baka, Batwa, Yaka, Bagyeli, Bayanda, etc.

du 11 au 15 novembre 2002 à Yaoundé et dans les villages mékas de la Réserve de biosphère du Dja, au Cameroun, à l'intention des Pygmées issus de sept pays d'Afrique centrale. L'atelier tenu au Cameroun, qui faisait suite aux trois ateliers précédents qui ont eu lieu en République-Unie de Tanzanie, au Mali et au Botswana, sur le thème «Le multiculturalisme en Afrique: comment réaliser une intégration pacifique et constructive dans des situations intéressant les minorités et les peuples autochtones», devait s'inscrire dans le cadre d'un processus de consultation destiné à aider le Haut-Commissariat à élaborer une stratégie sur les questions autochtones en Afrique. Les rapports de ces trois séminaires figurent dans les documents E/CN.4/Sub.2/AC.5/2000/WP.3, E/CN.4/Sub.2/AC.5/2001/3 et E/CN.4/Sub.2/AC.4/2002/4.

2. L'atelier tenu au Cameroun a été l'occasion pour des peuples pygmées issus du Burundi, du Rwanda, de la République centrafricaine, du Gabon, de la République démocratique du Congo, du Congo et du Cameroun de se rencontrer, de faire part de leur expérience et de leurs préoccupations et de présenter des recommandations au système des Nations Unies sur la meilleure façon de traiter les questions qui les intéressent. C'était la première fois que l'Organisation des Nations Unies animait un atelier rassemblant des représentants des communautés pygmées de tous les pays où résident ces populations.

3. Les objectifs de l'atelier étaient les suivants:

a) Poursuivre la coopération avec les organisations autochtones de base, donner acte de leur marginalisation et renforcer leur capacité à faire prendre en compte les questions qui les intéressent aux niveaux national et international;

b) Renforcer la coopération entre organisations sur les questions autochtones. Le premier atelier, qui avait eu lieu au Botswana, était organisé en coopération avec les bureaux de pays du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'UNESCO et de l'OIT, ainsi qu'avec le concours de fonctionnaires du siège de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'atelier qui a eu lieu au Cameroun était une initiative commune du Haut-Commissariat, de l'OIT et de l'UNESCO et a bénéficié du soutien financier des trois organisations qui y ont délégué des fonctionnaires, tant du siège que des bureaux de pays;

c) Promouvoir la consultation avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. La réunion tenue au Cameroun étant consacrée entièrement aux questions touchant aux communautés pygmées, M. Zephyrin Kalimba, Batwa du Rwanda, en sa qualité d'expert autochtone du Groupe de travail d'experts sur les droits des peuples autochtones et des communautés ethniques d'Afrique de la Commission était invité;

d) Poursuivre l'intégration des questions touchant aux peuples autochtones dans les activités du Haut-Commissariat en faisant appel au Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale. Ce centre a contribué à la préparation de l'atelier et à l'organisation, avec l'appui du bureau de pays du PNUD, d'une consultation ouverte aux participants, aux organismes des Nations Unies et au Haut-Commissariat. Il a également apporté un appui financier et technique;

e) Promouvoir la coopération avec l'Instance permanente sur les questions autochtones. À cet égard, M^{me} Njuma Ekundanayao (République démocratique du Congo), qui est un des membres représentant les gouvernements africains au sein de l'Instance permanente, a contribué à la consultation en expliquant le rôle pionnier joué par ce nouvel organe des Nations Unies;

f) Encourager et faciliter le dialogue entre les peuples autochtones et le Gouvernement. Un fonctionnaire du Ministère des affaires étrangères du Cameroun, chargé de la liaison avec les organisations non gouvernementales, a assisté à l'atelier de formation tenu dans la Réserve de biosphère du Dja.

L'atelier

Première partie: Consultation interactive sur les activités des Nations Unies concernant les communautés pygmées, au Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale, Yaoundé, 11 novembre 2002

4. L'atelier a commencé par une introduction, à l'intention des participants représentant les organisations pygmées, sur le rôle et la mission du Centre sous-régional des Nations Unies à Yaoundé pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale. M. Teferra Shiawl-Kidanekal, chef du Centre, a souhaité la bienvenue aux participants et aux représentants des organes des Nations Unies. Il a indiqué que le principal objectif du Centre était de mettre en place une culture des droits de l'homme et de la démocratie afin d'éviter les conflits et de promouvoir la paix et le développement durables en Afrique centrale. Le Centre exerce ses activités dans 11 pays d'Afrique: Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Tchad. Il a été signalé que le Centre avait mis au point des programmes de stage visant à renforcer les capacités sous-régionales en matière de droits de l'homme et de démocratie.

5. Une session interactive animée par le PNUD a vu la participation de représentants de l'UNESCO, de l'OIT et du Haut-Commissariat, ainsi que des bureaux de l'OIT et de l'UNESCO à Yaoundé et du bureau de l'UNESCO au Gabon. Les organismes des Nations Unies ont communiqué des informations sur les activités qu'ils mènent pour promouvoir la diversité culturelle et protéger les droits des communautés marginalisées telles que les Pygmées. Les représentants de l'OIT ont insisté sur le fait que la Convention concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants (Convention n° 169 de l'OIT) restait le seul instrument international visant à protéger les peuples autochtones et tribaux et ont indiqué qu'aucun pays africain ne l'avait encore ratifié. Les représentants de l'UNESCO ont décrit des programmes relatifs au dialogue interculturel mis au point pour promouvoir la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, récemment adoptée.

6. Les participants se sont déclarés sceptiques quant à la volonté politique de leurs gouvernements en ce qui concerne la situation des Pygmées. Ils ont aussi souligné le manque d'instruction des Pygmées et leur méconnaissance des droits des autochtones. Ils ont indiqué que les Pygmées étaient sous-représentés dans les instances politiques et administratives. Plusieurs participants ont souligné que la dévalorisation à leurs propres yeux des Pygmées, considérés comme inférieurs par d'autres groupes en Afrique, était également un problème important.

Ils ont déploré le manque de reconnaissance officielle des questions relatives aux Pygmées, qui avait une incidence sur l'élaboration des politiques en la matière.

**Deuxième partie: Session de formation interactive sur les droits de l'homme,
la culture et le développement, Mékas, Réserve de biosphère
du Dja, Province Sud du Cameroun, 13 et 14 novembre 2002**

7. Un atelier de formation et de consultations a eu lieu dans le village de Mékas, dans la Réserve de biosphère du Dja; à cette occasion, des Pygmées issus de plusieurs communautés locales de la Réserve ont pu s'exprimer sur leur situation et leurs problèmes. Le Président de l'Association pour le développement du Dja a déclaré que son organisation était heureuse de parrainer cet atelier et il a souhaité la bienvenue aux représentants du système des Nations Unies et aux participants dans la Réserve du Dja. La session de formation a été ouverte par M. George Bekono, représentant du Ministère des affaires étrangères du Cameroun, le maire-adjoint de Bengbis et le chef traditionnel pygmée de la Réserve du Dja.

Volet formation

8. Le représentant du Haut-Commissariat a donné des informations générales sur la façon dont les problèmes des peuples autochtones sont traités par l'Organisation des Nations Unies, et a cité le Groupe de travail sur les populations autochtones et le Groupe de travail chargé d'élaborer un projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Il a également donné des informations sur les activités du Haut-Commissariat concernant les peuples autochtones, notamment le Programme de bourses en faveur des autochtones destiné à de jeunes autochtones, et sur des projets communautaires. La représentante des gouvernements africains au sein de l'Instance permanente sur les questions autochtones a évoqué les résultats de la première session de cette Instance. Elle a expliqué que le mandat de ce nouvel organe consultatif était de donner des conseils sur les questions autochtones au Conseil économique et social et, par l'intermédiaire du Conseil, au système des Nations Unies.

9. Le représentant de l'OIT a exposé les grandes orientations et la teneur de la Convention relative aux peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants (Convention n° 169) de l'OIT. Cette Convention s'inscrit dans une démarche de respect des cultures, des coutumes, des traditions et du mode de vie des peuples autochtones et tribaux. Afin de concrétiser ces principes, la Convention n° 169 exige que les peuples autochtones et tribaux soient consultés sur les questions qui les touchent directement et qu'ils puissent participer librement et en connaissance de cause à l'élaboration des politiques ou aux autres processus les concernant. La Convention est considérée actuellement comme l'instrument le plus avancé en la matière. Donnant des exemples, la représentante a montré comment ce texte avait servi de référence pour l'élaboration des politiques et législations nationales relatives aux peuples autochtones et pour la définition des orientations des organisations internationales ou d'autres organismes en la matière. Les peuples autochtones eux-mêmes s'en inspirent pour la négociation et le dialogue, car ils y voient un outil de promotion et de protection de leurs droits. La représentante a aussi présenté le projet visant à promouvoir la politique de l'OIT concernant les peuples autochtones et tribaux. Il s'agit de promouvoir la Convention n° 169 et d'assurer un renforcement des capacités pour les peuples autochtones et tribaux.

10. Le représentant de l'UNESCO a exposé les programmes de l'UNESCO visant à revitaliser les identités culturelles en tant que moyen de promouvoir le développement durable. Il a évoqué la première réunion intergouvernementale d'experts relative à l'avant-projet de convention sur la sauvegarde du patrimoine immatériel, qui s'est tenue du 23 au 27 septembre 2002 au siège de l'UNESCO. Il a déclaré que l'UNESCO jouait un rôle moteur en matière de protection et de promotion du patrimoine immatériel.

11. Les représentants des bureaux de pays de l'UNESCO et de l'OIT ont communiqué des informations sur leur expérience des projets communautaires à l'intention des Pygmées, au Gabon et au Cameroun respectivement. Le représentant de l'UNESCO a cité un projet pionnier concernant le peuple san en Afrique du Sud, projet qui a été repris au Gabon pour les Pygmées issus de sept provinces. Le bureau de l'OIT au Cameroun a communiqué des informations sur un projet pilote de développement durable mené avec les Pygmées du Cameroun, qui a été élaboré dans le cadre du Programme OIT/INDISCO.

Consultation

12. À la suite des exposés, les participants ont été invités à faire part de leurs observations et à poser des questions. Les participants issus de la Réserve de biosphère du Dja ont fait part de leurs préoccupations en ce qui concerne l'absence de transports locaux et de routes accessibles, qui a pour effet d'isoler la communauté du reste du pays. Ils ont appelé à la construction d'une route praticable quelles que soient les conditions météorologiques, qui leur permettrait de commercialiser leurs produits et de se déplacer à la recherche d'un emploi. Les représentants de la communauté pygmée ont déclaré que celle-ci était complètement marginalisée dans les domaines du développement, de la santé, de l'accès à l'éducation et de l'emploi. Ils ont aussi souligné le fait que le classement de la région du Dja comme réserve naturelle a entraîné l'interdiction de la chasse. Plusieurs participants pygmées ont en outre fait observer que les communautés vivant dans la forêt étaient les populations les plus négligées et les plus oubliées des pays où elles résidaient, et constituaient une classe sociale négligée, considérée très souvent comme inférieure. La plupart des membres de la communauté n'avaient pas de carte d'identité et étaient privés de ce fait de l'exercice des droits fondamentaux. Les participants ont relevé que les responsables politiques étaient réticents à reconnaître l'identité culturelle, les savoirs et les compétences des communautés pygmées. Ils ont déclaré que les savoirs traditionnels des Pygmées n'étaient pas respectés et que ceux-ci étaient exclus de la gestion et de la conservation des forêts. À cet égard, le représentant du Bureau régional pour l'Afrique centrale de l'Union mondiale pour la nature (UICN) a évoqué un forum sous-régional à venir, qui fera suite à la quatrième Conférence sur les écosystèmes des forêts denses humides d'Afrique centrale, tenue à Kinshasa en juin 2002. L'objectif était de favoriser la participation des peuples autochtones, en particulier des communautés pygmées, à la gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique centrale.

13. Dans le contexte de l'exposé de l'OIT, les questions des participants ont porté essentiellement sur les droits fonciers dans la Réserve du Dja, eu égard au statut de celle-ci en tant que Réserve de biosphère et site classé patrimoine mondial par l'UNESCO. Cette question reste pertinente pour des milliers de communautés autochtones et tribales dans le monde, mais dans la Réserve du Dja, elle est compliquée par le fait qu'il y a deux communautés principales (Bantous et Pygmées) habitant la Réserve, dont l'une est victime de discrimination et, dans certains cas, d'exploitation de la part de l'autre.

14. Les questions ont été l'occasion de soulever un autre point, qu'il faudra bien éclaircir si l'on veut poursuivre les travaux visant à promouvoir et à protéger les droits des peuples autochtones au Cameroun: il s'agit de la définition du terme «autochtones» au sens où on l'entend dans ce pays. C'est là une question souvent épineuse en Afrique.

15. En conclusion de la session, M. George Bekono, représentant du Ministère des affaires étrangères du pays hôte, a informé les participants des organismes des Nations Unies que son gouvernement envisageait à titre préliminaire la ratification de la Convention n° 169 de l'OIT. Il a également reconnu la nécessité pour son gouvernement de privilégier, à l'égard des Pygmées, un processus décisionnel fondé sur la participation.

Recommandations présentées par les Pygmées autochtones

16. Les représentants des Pygmées se sont réunis en séance privée pendant l'atelier et ont soumis au Haut-Commissariat et aux organismes des Nations Unies les observations, suggestions et propositions résumées ci-après:

Droits de l'homme et diversité culturelle

- La diversité culturelle en Afrique devrait être protégée dans la mesure où elle constitue un facteur essentiel du développement socioéconomique et de la mise en valeur de l'environnement;
- Il conviendrait, avant d'élaborer des projets intéressant les communautés pygmées locales, d'en évaluer pleinement les effets sur l'identité culturelle de celles-ci;
- La participation effective aux processus de prise de décisions devrait être garantie;
- Tous les Pygmées d'âge scolaire devraient être scolarisés;
- Une formation aux droits de l'homme devrait être assurée dans les langues locales;
- Il conviendrait de promouvoir les échanges interculturels aux niveaux national, régional, international.

Culture et développement

- Les politiques régissant l'utilisation et la gestion des ressources naturelles devraient être examinées du point de vue des systèmes de valeurs propres aux cultures des populations;
- Il conviendrait de promouvoir des stratégies de proximité intégrant les savoirs pygmées en matière de conservation et de gestion des ressources naturelles;
- Les communautés pygmées locales devraient être les bénéficiaires directs des revenus dégagés par l'exploitation des ressources.

Terre et développement durable

- Les compétences pratiques locales devraient être revitalisées;
- La politique de protection des forêts devrait garantir la sécurité alimentaire des Pygmées et non lui porter atteinte;
- Aucun projet intéressant les communautés vivant dans la forêt ne devrait être élaboré ou mené sans consultation avec les communautés locales;
- Des programmes de radio rurale diffusés dans des langues locales devraient être soutenus dans une perspective à long terme afin que les communautés pygmées puissent participer aux actions de développement à la base;
- Les communautés pygmées qui ont été déplacées de leurs terres traditionnelles et privées de leurs ressources de médecine naturelle devraient être réinstallées dans leurs terres d'origine.

Conclusions et activités de suivi

17. Les communautés pygmées font l'objet de violations nombreuses et graves de leurs droits fondamentaux, notamment leurs droits à l'éducation, à la santé et à des conditions de travail équitables. Les participants autochtones ont souligné qu'il fallait d'abord privilégier le renforcement des capacités et l'éducation afin de faire cesser l'exploitation de ces communautés par des tiers prétendant représenter leurs intérêts.

18. Il a été jugé que les activités de suivi étaient nécessaires pour une meilleure protection de la situation des Pygmées en matière de droits de l'homme. En particulier, après consultation avec les participants, le Haut-Commissariat s'est engagé à aider les communautés pygmées:

a) À constituer un réseau d'organisations pygmées. Le Haut-Commissariat communiquera à tous les participants les coordonnées des uns et des autres afin de promouvoir la coopération entre communautés pygmées de la sous-région d'Afrique centrale;

b) À obtenir un financement du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la Décennie internationale des populations autochtones en vue de la réalisation de projets locaux, nationaux et sous-régionaux;

c) À prendre part aux activités organisées par le Haut-Commissariat, notamment d'autres séminaires sur le multiculturalisme en Afrique;

d) À encourager le recours au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones;

e) À promouvoir une meilleure compréhension des situations en organisant une activité de suivi avec le Centre sous-régional pour la défense des droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale, en coopération avec les représentants des États;

f) À faire appel à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, en organisant des activités conjointes, notamment avec son groupe de travail sur les peuples et communautés autochtones d'Afrique.

19. Il a été décidé que le rapport sur les activités de l'atelier serait communiqué au Groupe de travail sur les populations autochtones à sa vingt et unième session et qu'un résumé des conclusions serait soumis à l'Instance permanente sur les questions autochtones à sa deuxième session.

Annexe

Liste des participants

The Government of Cameroun

Mr. George Bekono, Ministry for Foreign Affairs

OHCHR/HCDH

OHCHR, Geneva: Mr. Julian Burger, Ms. Samia Slimane

OHCHR Regional Office in Yaoundé: Mr. Shiawl-Kidanekal Teferra, Mr. Oumar Ba,
Mr. Mwanasali Musifiky, Ms. Fatou Dieng Thiam, Ms. Dorothée Ndoh Ondobo

Specialized agencies

UNESCO, Paris: Mr. Frédéric Vacheron

UNESCO country office of Yaoundé, Cameroun: Ms. Régine Priso

UNESCO country office of Libreville, Gabon: Mr. Michel E. Kenmoe

ILO, Geneva: Francesca Thornberry

ILO Area Office/Multi-disciplinary Team (MDT) in Yaoundé: Mr. Joseph Jean-Marie Momo

UNDP country office in Yaoundé: Mr. Marcellin Ndong Ntah

Permanent Forum on Indigenous Issues

Ms. Njuma Ekundanayao, African governmental member

Non governmental organizations

Burundi

Unissons-nous pour la promotion des Batwa (UNIPROBA)

Mr. Vital Bambanze, Mr. Etienne Ndayishimiye

Cameroun

Mbororo Social and Cultural Development Association (MBOSCUDA)

Ms. Fadimatou Dahirou, Ms. Bouba Hawe

Association des Pygmées Baka/Abong-Mbang (Est-Cameroun)

Ms. Hélène Aye Mondo

Rural Women Environmental Protection Association

Ms. Rose Mbah

Centre de recherche et d'action pour le développement durable en Afrique centrale (CERAD)

Mr. Patrice Bigombe Logo, Ms. Hélène Aye Mondo, Ms. Florence Augustine Mbazoa

Conférence sur les écosystèmes de forêts denses humides d'Afrique centrale (CEFDHAC)

Mr. Angu Angu Kenneth

L'Union mondiale pour la nature (UICN)

Mr. Cleto Ndikumagenge

Comité national d'action pour les droits de l'enfant et de la femme (CADEF)

Ms. Princese Odette Happy

Mr. Étienne Bissila, Pygmy representative of the Dja Reserve

Mr. Justin Bedoume, consultant

Central African Republic

Conseil international des organisations de festivals de folklore et d'arts traditionnels (CIOFF)

Ms. Augustine Don-Ding, Ms. Pauline Mado Lembele

Les Amis de la nature

Mr. Jonas Dacko, Ms. Henriette Biako

Democratic Republic of the Congo

Centre international de défense des droits des Batwa (CIDB) in Kinshasa

Mr. Prosper Nobirabo, Mr. Jean Mpia Bikopo, Ms. Marie-Roger Mondele

Comité paroissial de développement Kashofu (CPDK)

Barhwa Pygmies of Idjwi: Mr. Adrien Cishugi Kalanga, Ms. Colette Mawazo Bagaya,

Mr. Kakara Mupepa

Union pour l'émancipation de la femme autochtone (UEFA) in Bukavu RDC

Ms. Adolphine Muley

Centre d'accompagnement des autochtones pygmées et minoritaires vulnérables (CAMV)

Ms. Pacifique Mukumba Isumbisho

Association pour les droits de l'homme et l'univers carcéral (ADHUC) in Congo-Brazzaville

Mr. Moké Loamba, Mr. Justin Kakule, Ms. Christie Yelessa, Mr. Ifondo Nico

Union pour le développement des minorités Ekonda (UDME)

Ms. Jolie Etumu Mola

Gabon

Minorités autochtones pygmées du Gabon (MINAPYGA)

Mr. Léonard Fabrice Odambo-Adone

Promotion et revalorisation des cultures en voie de disparition (PRECED)

Mr. Théodore Kiki Mouzegouth, Mr. Raoul Ndotche, Ms. Hélène Nze-Andane,

Mr. Denis Massande Makomba

Ms. Angele Revignet, Journalist

Rwanda

Communauté des autochtones rwandais (CAURWA) in Kigali

Mr. Kalimba Zéphyrin

African Indigenous and Minority Peoples Organization (AIMPO)

Mr. Benon Mugarura